

Sainte-Thérèse, le 29 mars 2016

PAR COURRIEL : j

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 1755, boulevard
Lionel-Bertrand, Boisbriand
V/réf. : M03-25482

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 8 mars dernier, concernant l'objet
précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 21 septembre 2000, 2 pages
2. Autorisation du 21 septembre 2000, 3 pages
3. Autorisation du 28 octobre 2004, 2 pages
4. Autorisation du 1^{er} décembre 2006, 2 pages
5. Certificat d'autorisation du 5 novembre 2007, 2 pages
6. Certificat d'autorisation du 18 juin 2013, 2 pages
7. Rapport d'inspection du 5 octobre 2005, 2 pages
8. Rapport d'inspection du 13 décembre 2006, 1 page
9. Avis d'infraction du 22 juin 2007, 1 page
10. Rapport d'inspection du 27 janvier 2010, 3 pages
11. Avis d'infraction du 3 février 2010, 2 pages
12. Accident technologique du 5 novembre 2012, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des
articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la
révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez
en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une
copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (27 pages)

Québec 

Ministère
de l'Environnement

PAR MESSAGERIE

Saint-Eustache, le 21 septembre 2000

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Le Maître Saladier inc.
1755, boul. Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec)
J7C 5E2

N/Réf. : P 7610-15-01-01541 11
150001586

Objet : Usine de production alimentaire

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 14 juin 2000, reçue le 16 juin 2000 et complétée le 14 septembre 2000, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de production alimentaire située au 1755, boul. Lionel Bertrand, sur les lots 159-440, 160-19 et 102-769 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-De-Blainville, municipalité de Boisbriand, M.R.C. Thérèse De-Blainville.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour une industrie agro-alimentaire », daté du 14 juin 2000, signé par monsieur Dominique Morzadec, concernant une usine de production alimentaire et un système de traitement des effluents, 12 pages et 14 annexes.
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 7 septembre 2000, signée par monsieur Dominique Morzadec, ayant fait l'objet de précisions sur l'entreprise « Les Pré-cuisinés à table inc. » ainsi que les réseaux d'égouts et les spécifications techniques des équipements de traitement des eaux usées.
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 14 septembre 2000, signée par monsieur Dominique Morzadec, concernant des informations supplémentaires sur les lots du cadastre et sur les spécifications techniques des équipements de traitement des eaux usées.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7610-15-01-01541 11
150003925

Le 21 septembre 2000

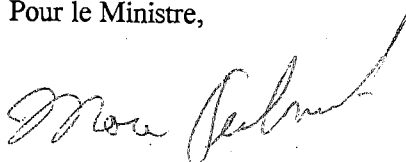
- Plan 1801-02, intitulé « Envitech H₂O inc., consultant en environnement, Le maître Saladier, Bâtiment de traitement des rejets, schéma de procédé », préparé par 23-24, le 4 avril 2000.
- Plan 1801-07, projet 005-00-005 (1801), intitulé « Bâtiment de traitement des rejets, mécanique de procédé, tuyauterie sous la dalle de plancher, vue en plan, coupes et détails », préparé par 23-24, consultant en environnement approuvé par F.S., le 27 avril 2000.
- Plan de l'usine A-2, Projet 99-619, intitulé « Entreprise : Le Maître Saladier », préparé par 23-24, vérifié par nov. 1999 (révision 15 novembre 1999).
- Plan Équipements EQU-1, Projet 99-619, intitulé « Entreprise : Le Maître Saladier », préparé par 23-24, 15 février 2000 (révision 3 mars 2000).
- Plan Implantation A-1, Projet 99-619, intitulé « Entreprise : Le Maître Saladier », préparé par 23-24, nov.99 (révision 21 janvier 2000).
- Plan de plancher-usine, Projet 99-619, intitulé « Entreprise : Le Maître Saladier », préparé par 23-24, vérifié par D.P., 15 fév.2000.
- Plan général-réaménagement A3b, Projet 99-619, intitulé « Entreprise : Le Maître Saladier », préparé par 23-24, 14 fév.2000.
- Plan Pentes de drainage PB1, Projet 99-619, intitulé « Entreprise : Le Maître Saladier », préparé par 23-24, vérifié par D.P., 14 fév.2000.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,



Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides

MD/DB

Québec 

Ministère
de l'Environnement

PAR MESSAGERIE

Saint-Eustache, le 21 septembre 2000

AUTORISATION
(article 32)

Le Maître Saladier inc.
1755, boul. Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec)
J7C 5E2

N/Réf. : P 7610-15-01-01541 12
150001841

Objet : Dispositifs pour le traitement des eaux usées

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 14 juin 2000, reçue le 16 juin 2000 et complétée le 14 septembre 2000, j'autorise conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un système de traitement des eaux composé des dispositifs suivants :

- un deshuileur/débourbeur de 42 m³ ;
- un poste de pompage de 14,3 m³ comprenant deux (2) pompes Flygt submersibles de 40 m³/h ;
- un poste de tamisage comprenant un tamis rotatif de 1,06 m de diamètre et de 1,82 m de long (modèle IPEC-IFU 4272) d'une capacité de 40 m³/h possédant des ouvertures de 0,50 mm ;
- un bassin tampon de 215 m³ muni de deux agitateurs-aérateurs et de deux pompes centrifuges horizontales de 40 m³/h ;
- un flocculateur tubulaire muni de deux pompes doseuses de coagulant et d'aide coagulant;
- un flottateur à air dissous rectangulaire de marque Mabarex, modèle DAF 120-RPS 60 d'un volume utile 13,8 m³;

AUTORISATION
(article 32)

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-01541 12
150001841

Le 21 septembre 2000

- un bassin de contrôle d'un volume de 31,6 m³ muni d'une sonde de niveau et de pH ;
- un canal débitmétrique de type « Parshall » installé à la sortie du bassin de contrôle ;
- un contrôleur central avec lecture et enregistrement en continu du débit et du pH de l'effluent final ;
- un bassin de résidus solides de 52 m³;
- un bassin d'entreposage de matières huileuses de 31,5 m³.

Ces dispositifs seront installés à l'usine située au 1755, boulevard Lionel Bertrand, sur les lots 159-440, 160-19 et 102-769 du cadastre de la paroisse Sainte-Thérèse-de-Blainville, municipalité de Boisbriand, M.R.C. Thérèse De-Blainville.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Document intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour une industrie agro-alimentaire », daté du 14 juin 2000, signé par monsieur Dominique Morzadec, concernant une usine de production alimentaire et un système de traitement des effluents, 12 pages et 14 annexes.
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 7 septembre 2000, signée par monsieur Dominique Morzadec, ayant fait l'objet de précisions sur l'entreprise « Les Pré-cuisinés à table inc. » ainsi que les réseaux d'égouts et les spécifications techniques des équipements de traitement des eaux usées.
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 14 septembre 2000, signée par monsieur Dominique Morzadec, concernant des informations supplémentaires sur les lots du cadastre et sur les spécifications techniques des équipements de traitement des eaux usées.
- Plan 1801-02, intitulé « Envitech H₂O inc., consultant en environnement, Le Maître Saladier, Bâtiment de traitement des rejets, schéma de procédé », préparé par 23-24 approuvé par H.V.H ing.. le 4 avril 2000.
- Plan 1801-07, projet 005-00-005 (1801), intitulé « Bâtiment de traitement des rejets, mécanique de procédé, tuyauterie sous la dalle de plancher, vue en plan, coupes et détails », préparé par 23-24 consultant en environnement approuvé par F.S., le 27 avril 2000.
- Plan Implantation A-1, Projet 99-619, intitulé « Entreprise : Le Maître Saladier », préparé par 23-24, vérifié par D.P., nov.99 (révision 21 janvier 2000).
- Plan Pentes de drainage PB1, Projet 99-619, intitulé « Entreprise : Le Maître Saladier », préparé par Syscomax entrepreneur général et monsieur Denis Proulx, architecte et urbanisme, vérifié par D.P., 14 fév.2000.

AUTORISATION

(article 32)

-3-

N/Réf. : P 7610-15-01-01541 12
150001841

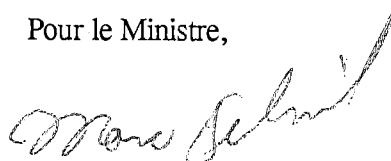
Le 21 septembre 2000

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,



Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides

MD/DB

Saint-Eustache, le 28 octobre 2004

AUTORISATION
(article 32)

Le maître Saladier inc.
1755, boul. Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec)
J7H 1N8

N/Réf. : P 7610-15-01-01541 13
200080872

Objet : Installation d'une unité de neutralisation du pH

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 30 mars 2004 et reçue le 30 mars 2004 et complétée le 20 octobre 2004, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'une unité de neutralisation du pH en amont des équipements de coagulation-floculation du système de traitement existant des eaux usées comportant les dispositifs décrits ci-dessous:

- Un contrôleur de PH de marque Liquitron, modèle DP5000;
- Une pompe à caustique de marque Pulsafeeder, modèle Pulsatron Serie E Plus, à débit de 29 l/heure;
- Un réservoir d'entreposage du caustique de 1,7 m³ de volume ayant 1,2 mètre de diamètre et 1,5 mètre de hauteur;

AUTORISATION

(article 32)

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-01541 13
200080872

Le 28 octobre 2004

Ces dispositifs seront installés à l'usine située au 1755, boulevard Lionel-Bertrand, sur les lots 159-440, 160-19 et 102-769 du cadastre de la paroisse Sainte-Thérèse-de-Blainville, municipalité de Boisbriand, M.R.C. Thérèse De-Blainville.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Document intitulé « Demande d'autorisation pour l'installation d'un dispositif pour l'ajustement de pH en amont » daté du 30 mars 2004 signé par Dominique Morzadec concernant un système de neutralisation des effluents, 2 pages et 5 annexes;
- Lettre adressée à Dominique Morzadec, datée du 7 avril 2004, signée par **23-24** analytique;
- Programme d'auto-surveillance des effluents industriels, daté du 14 septembre 2004, signé par Dominic Morzadec;
- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 20 octobre 2004, signée par Dominique Morzadec concernant des informations supplémentaires sur les spécifications techniques des équipements de neutralisation;
- Plan 1801-02, rév. 1, intitulé « **23-24** », consultant en environnement, Le maître Saladier, Bâtiment de traitement des rejets, schéma de procédé », préparé par **23-24** approuvé par **23-24** le 4 avril 2000 (rév.19/12/2003).

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/db
Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 1^{er} décembre 2006

AUTORISATION
(Article 32)

Le Maître Saladier inc.
1755, boul. Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec)
J7H 1N8

N/Réf. : 7610-15-01-01541 15
400359534

Objet : Installation d'un dispositif d'assèchement des boues

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 24 octobre 2006, reçue le 9 novembre 2006 et complétée le 30 novembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un dispositif d'assèchement des boues générées par le système de traitement des eaux usées comportant les éléments suivants. :

- une vis d'assèchement des boues, Agri-Press TM, modèle AGP1200 de 30 Hp ;
- une pompe à diaphragme, modèle Sandpiper, SA2-A ;
- une pompe doseuse à déplacement positif pour l'injection du polymère correspondant à un débit de 16-120 l/h de marque Elados^{emp} III ;
- un mélangeur statique ;
- un réservoir d'entreposage (tote) du polymère de 2 m³.

Ces dispositifs seront installés à l'usine située au 1755, boul. Lionel-Bertrand, sur les lots 2 109 917, 2 504 903 et 2 504 916, cadastre du Québec, municipalité de Boisbriand, M.R.C. Thérèse-De Blainville.

AUTORISATION

(Article 32)

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-01541 15
400359534

Le 1^{er} décembre 2006

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Document intitulé « Demande d'autorisation pour l'installation d'un dispositif d'assèchement des boues résultant du traitement des eaux usées », daté du 24 octobre 2006, signé par Dominique Morzadec, vice-président exécutif, Le Maître Saladier inc., 2 pages et 3 annexes ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 30 novembre 2006, signée par Dominique Morzadec, vice-président exécutif, Le Maître Saladier inc., concernant des informations supplémentaires sur les spécifications techniques des équipements ;
- Plan 1801-02, rév. 3, intitulé « Envitech H₂O inc., consultant en environnement, Le Maître Saladier, Bâtiment de traitement des rejets, schéma de procédé », préparé par 23-24 , approuvé par 23-24 le 4 avril 2000 (rév.02/06/2006) ;
- Plan 1G-4161-020, rév. 0, projet no. PO6-4161, intitulé « Le Maître Saladier, Bâtiment de traitement des eaux, vue en plan, coupes et détails », 23-24 signé par le 17 mai 2006 ;
- Plan 1G-4161-021, rév. 0, projet no. PO6-4161, intitulé « Le Maître Saladier, Bâtiment de traitement des eaux, coupes et détails », préparé par Mabarex, signé par 23-24 le 17 mai 2006.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/db

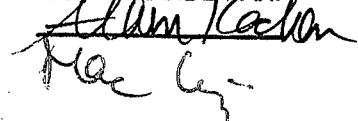
Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

ANALYSÉ PAR:



RECOMMANDÉ PAR:



Sainte-Thérèse, le 5 novembre 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Le Maître Saladier inc.
1755, boul. Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N8

N/Réf. : 7610-15-01-01541 17
400437160

Objet : Agrandissement de l'usine de production agroalimentaire

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 25 septembre 2006, reçue le 26 septembre 2006 et complétée le 28 octobre 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Agrandissement de l'usine de production agroalimentaire située au
1755, boul. Lionel-Bertrand.

Cet agrandissement aura lieu sur les lots 2 504 903, 2 109 916 et
2 504 917, cadastre du Québec, ville de Boisbriand, MRC
Thérèse-De Blainville.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie
intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour une industrie agro-alimentaire* », datée du 25 septembre 2007, signée par Dominique Morzadec, vice-président exécutif, Le Maître Saladier inc., concernant l'agrandissement d'une usine de production alimentaire, 12 pages et 11 annexes ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-01541 17
400437160

Le 5 novembre 2007

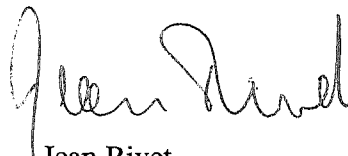
- Annexe 9 datée du 1^{er} octobre 2007, signée par Dominique Morzadec, concernant l'évaluation des rejets ;
- Programme d'auto-surveillance des effluents industriels de « Le Maître Saladier inc. », daté du 26 octobre 2007, signé par Dominique Morzadec ;
- Plan A901-01, Projet n° 07-1295, intitulé « Plan d'ensemble, normalisation **23-24** daté 2007-07-05 (rév.07-07-10) ;
- Plan A201-07, Projet n° 07-1295, intitulé « Le Maître Saladier, Nouvel aménagement, plan d'ensemble, Rez-de-chaussée », signé par **23-24** daté 2007-05-08 (rév.07-07-09) ;
- Plan A100-04, Projet n° 07-1295, intitulé « Le Maître Saladier, implantation », signé par **23-24** daté 2007-05-08 (rév.07-07-09).

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

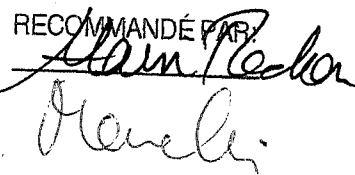


Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

JR/db

ANALYSÉ PAR:


RECOMMANDÉ PAR:


Sainte-Thérèse, le 18 juin 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Maître Saladier inc.
1755, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N8

N/Réf. : 7610-15-01-01541-18
401043299

Objet : Augmentation de la capacité de production

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 18 mai 2011, reçue le 23 janvier 2012 et complétée le 17 juin 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Agrandissement d'une superficie additionnelle de 8 650 m² de l'usine de production agroalimentaire située au 1755, boulevard Lionel-Bertrand.

Augmentation de la capacité maximale de production du procédé de fabrication, pour la faire passer à 100 000 kg/semaine.

Les travaux auront lieu sur les lots 2 504 903, 2 504 916 et 2 109 917, cadastre du Québec, ville de Boisbriand, MRC Thérèse-de-Blainville.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 18 mai 2011, signée par Daniel Lavergne, directeur général, Maître Saladier S.E.C., incluant les documents joints, dont le formulaire de demande de certificat d'autorisation ou demande d'autorisation pour un projet industriel, daté du 18 mai 2011, signé par Daniel Lavergne;
- Courriel du 19 décembre 2012, 09h36, de Daniel Forest, directeur ingénierie et maintenance, Division détail du Groupe St-Hubert inc., concernant des éléments de réponse;

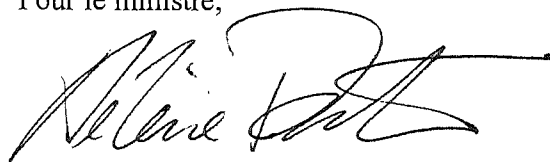
- Bordereau de transmission de **23-24** associés, daté et reçu du 28 mai 2013, incluant une des deux copies de chacune des annexes, pour un total de 3 annexes;

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

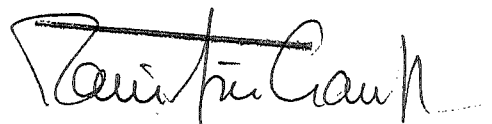


HP/ST/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:

RECOMMANDÉ PAR:



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0154103

DATE DE RÉDACTION : 2005/10/07

1. IDENTIFICATION

r ai rp l e

. DATE D'INSPECTION : 2005/10/05

INSPECTEUR : Jean-Guy Gaulin accompagné
de Dorothee Benoît

. LIEU INSPECTÉ : **Le Maître Saladier**
1755, boul. Lionel Bertrand
Boisbriand, Qc J7H 1N8

ADRESSE POSTALE (si différente) :

TÉLÉPHONE : 450-435-0674

. NOM/FONCTION

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): M. Dominique Morzadec, v.p. exécutif, M. Pierre Lafetière, responsable de l'unité
de traitement, 23-24

. PLAIGNANT(E):

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) RAPPORT(S)
Nombre: 8 (x) () () () ()

. BUTS : Vérifier les modifications à l'unité de traitement des eaux de procédé en attente d'un certificat d'autorisation..

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Nous nous rendons à la cie « Le Maître Saladier inc. » au 1755, Lionel Bertrand à Boisbriand et nous rencontrons MM. Dominique Morzadec v.p., Pierre Lafetière, responsable du traitement d'eau usée et M. 23-24 nous discutons des modifications apportées et futures à l'unité de traitement d'eau usée pour se conformer au certificat. Des projets pilotes seront instaurés dans 2 semaines afin de déterminer la grosseur idéale de la vis à presse pour assécher davantage les boues résiduelles; d'autres essais seront ajoutés pour maintenir le paramètre du ph dans les normes du certificat. Un rappel sera lancé auprès de employés afin de diminuer davantage à la source, les matières résiduelles; M. Lafetière, nous informe que des tamis en acier inoxydable non amovibles ont été installés dont certains ont été brisés et seront remplacés. Des échantillonnages ont été réalisés sur l'effluent aqueux et M. Morzadec nous enverra ses résultats; la dernière facture d'élimination des boues résiduelles a été vérifiée.

En présence de ces messieurs sauf M. 23-24 nous vérifions le système de traitement des eaux usées. Le système fonctionne et l'odeur est supportable. Il est possiblement prévu d'installer des tuyaux pour injecter de l'air dans le bassin récepteur des boues résiduelles afin de créer un mouvement de brassage diminuant l'activité des bactéries responsable de l'émission des odeurs. Des photos sont prises.

3. CONCLUSION

Des améliorations sont prévues dans l'unité de traitement des eaux et boues résiduelles afin de pouvoir se conformer à leur certificat d'autorisation.

4. RECOMMANDATION

Dossier à suivre.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.  2005/10/07

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.D.  2005/10/

-COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Nom : Le Maître Saladier, 1755, boul. Lionel Bertrand

Municipalité : Boisbriand

Date : 5 octobre 2005

N/D : 7610-15-01-0154103

Photo # :1

Référence Photo :

Note : Bac amovible avec tamis



Photo # : 2

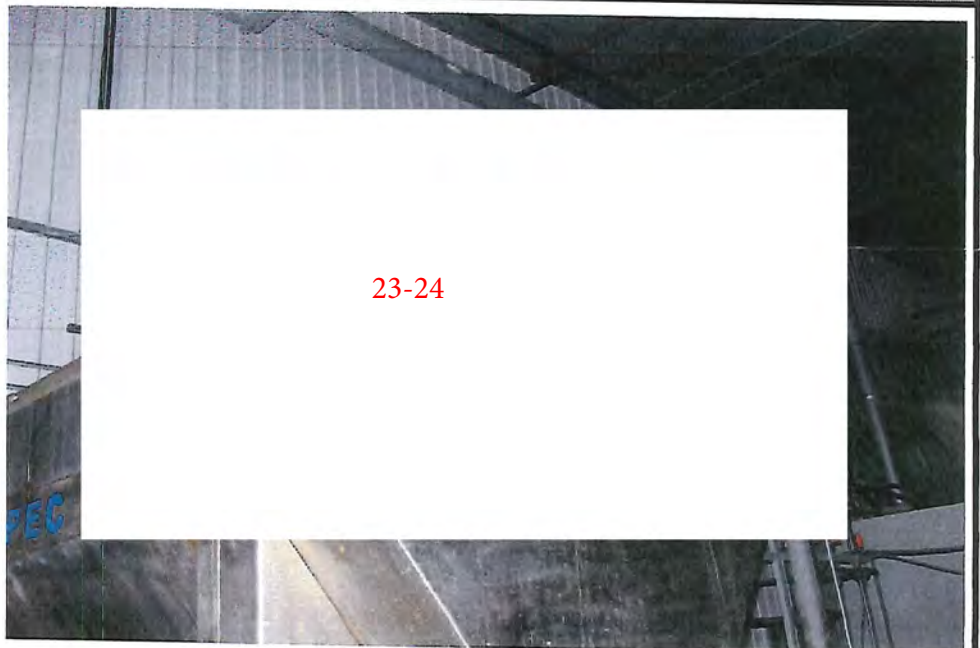
Référence Photo :

Note : Boue résiduelle provenant du tamis rotatif.

Photo # : 3

Référence Photo :

Note : Tamis rotatif



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0154103

DATE DE RÉDACTION : 2006/12/15

1. IDENTIFICATION

r ai rp l e

. DATE D'INSPECTION : 2006/12/13

ARRIVÉE : 9:00 hres DÉPART : 9:30 hres

. LIEU INSPECTÉ : **Le Maître Saladier inc.**
1755, boul Lionel Bertrand
Boisbriand, Qc J7H 1N8

INSPECTEUR : Jean-Guy Gaulin

ADRESSE POSTALE (si différente)

. NO INTERVENTION : 300328798

TÉLÉPHONE : 450-435-0674

. NOM/FONCTION

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : M. Dominic Morzadec, v.-p. exécutif et M. Pierre Lafretière, responsable de l'unité de traitement d'eau

. PLAIGNANT(E):

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) RAPPORT(S)
Nombre: () () () () ()

. BUTS : Suivi du certificat d'autorisation délivré le 1er décembre 2006 pour l'installation d'un dispositif d'assèchement des boues.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends à la cie «Le Maître Saladier inc.» au 1755, boul. Lionel Bertrand à Boisbriand et je rencontre MM. Dominic Morzadec, v.-p. et Pierre Lafretière, responsable de l'unité de traitement d'eau; en leur présence, j'inspecte l'unité de traitement d'eau.

Unité de traitement d'eau

La vis d'assèchement des boues est installée sur mezzanine et un conteneur amovible est présent sous cette vis afin de recevoir les boues asséchées; l'eau du filtrat est dirigée vers le bassin tampon. Je vérifie les boues asséchées et celles-ci sont de nature pelletables; le fonctionnement de la vis semble performant. Depuis la dernière inspection, l'odeur nauséabonde à l'intérieur de l'unité a beaucoup diminué et est maintenant très acceptable. Les boues du surnageant du flottateur sont récupérées dans une benne à boues et pompées vers la vis sans fin après avoir été injectées d'un polymère. Les données des rapports d'échantillonnage du phmètre retardent et M. Morzadec m'informe qu'ils travaillent sur l'obtention d'un logiciel; selon leurs informations, le ph est vérifié régulièrement et un cadran indique en continu les lectures du ph..

À l'extérieur autour de l'unité de traitement d'eau, il n'y a pas d'odeur nauséabonde. Je constate qu'une cheminée d'environ de 5 mètres de hauteur avec cône d'accélération est installée sur le toit de l'unité de traitement d'eau pour disperser l'air ambiant provenant de l'intérieur.

3. CONCLUSION

Selon mes constatations, il y a conformité des équipements et du fonctionnement de la vis sans fin selon le certificat d'autorisation du 1er décembre 2006.

La semaine passée, la **23-24** située à environ 300 mètres de la cie « Le Maître Saladier inc. » s'est plainte **53-54** par appel téléphonique à notre bureau concernant des odeurs nauséabondes qui ont été senties à l'intérieur de l'usine au début de la semaine; cette cie a fait vérifier leur système de plomberie et tout est normal. Elle soupçonne « Le Maître Saladier inc. ». La ville procède présentement dans ce secteur à des vérifications afin d'inspecter les trappes d'odeurs dans leur système d'égout.

4. RECOMMANDATION

Prévoir inspection au besoin.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.

2006/12/15

- VÉRIFIÉ PAR: Jean-Marie jr Dion

2006/12/18

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

CERTIFIÉ

LP 037 067 694 CA

Sainte-Thérèse, le 22 juin 2007

AVIS D'INFRACTION

Le Maître Saladier inc.
1755, boul. Lionel-Bertrand
Boisbriand, (Québec) J7H 1N8

N/Réf.: 7610-15-01-0154103
400415016 ✓

Objet : Effluent industriel au 1755, boul. Lionel-Bertrand à Boisbriand.

Monsieur,

À la suite du contrôle effectué le 20 juin 2007 par un fonctionnaire dûment autorisé du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, bureau des Laurentides, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi:

**Non respect au certificat d'autorisation délivré le 16 décembre 2005
concernant l'absence de données sur le paramètre du ph selon le rapport
d'analyse de l'échantillonnage réalisé le 30 décembre 2006.**

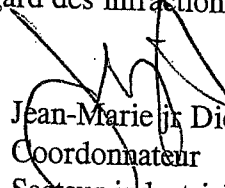
Loi sur la qualité de l'environnement
article 123.1

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre d'ici le **10 juillet 2007**, une description des moyens mis en place pour corriger l'infraction décrite précédemment.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin, au (450) 433-2220, poste 240.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JMD/JGG


Jean-Marie jr Dion
Coordonnateur
Secteur industriel et agricole

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, local 80
Sainte-Thérèse, (Québec) J7E 3X5

Téléphone : 450) 433-2220
Télécopieur : 450) 433-1315

1. Identification

Date de l'inspection : 27-01-2010 <i>jour - mois - année</i>	Heure d'arrivée : 8 : 50	Heure de départ : 9 : 55
Date de rédaction : 28-01-2010 <i>jour - mois - année</i>	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01- 01541-03	
Technicien: Nathalie Tardif		Accompagné de :
No intervention (SAGO) : 300559887		No document (SAGO) : 400678104
Municipalité : Boisbriand		Titre : Maître Saladier

Motif de l'inspection
Secteur : <input checked="" type="checkbox"/> industriel <input type="checkbox"/> municipal <input type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> pesticides <input type="checkbox"/> hydrique <input type="checkbox"/> naturel
Type d'inspection : <input type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input type="checkbox"/> programme de contrôle <input type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> autre
But : Vérifier la conformité des installations de traitement des eaux usées.

Coordonnées du lieu	
Adresse du lieu inspecté : Maître Saladier inc. 1755, rue Lionel-Bertrand Boisbriand (Québec) J7H 1M6 Coordonnées : 0589416 5052040 ± 3 m (UTM NAD 83 zone 18T)	Adresse postale (si différente) :
No du lieu (SAGO): 27519800	Type de lieu : Industrie
Responsable du lieu : Le Maître Saladier inc.	No intervenant (SAGO) : 27519800

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone
Dominique Morzadec	Vice-président	

Pièces annexées			Échantillons		
Type	Quantité	Numéro(s)/Détails	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	6		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

Date de l'inspection : 27 janvier 2010

No dossier : 7610-15-01-01541-03

2. Description de l'inspection

2.1. MISE EN CONTEXTE

Le ministère a émit un certificat d'autorisation le 5 novembre 2007. Les équipements pour le traitement des eaux usées sont : un déshuileur/débourbeur, un tamis rotatif, un bassin tampon, un flottateur à air dissous. Un suivi de l'effluent aqueux est prévu au 3 mois afin de vérifier que le rejet aqueux respecte les normes établies (DBO⁵, DCO, débit, pH, MES, Ptot., H& G totales).

Depuis 2007, les rapports du suivi de l'effluent révèlent un non respect de la norme DBO⁵ (140 Kg/jour). En 2008, des analyses plus poussées ont été réalisé par l'exploitant afin de déterminer les causes de ces hors normes. L'étude a révélé que la majorité (environ 80 %) des résultats de la DBO⁵ étaient imputable à des sources solubles. Le traitement des eaux usées en place ne peut permettre de diminuer cette charge soluble.

L'exploitant nous transmet à chaque rapport un descriptif des actions prises pour diminuer à la source cette charge (matières premières récupération, etc.)

2.2. INPSECTION

Je me suis présenté et ai expliqué le but de ma visite à Monsieur Morzadec. Celui-ci voulait me remettre le rapport du suivi du mois de décembre 2009. Nous nous sommes installé dans son bureau. La DBO⁵ est moins élevé qu'en septembre (215 Kg/Jour) mais présente encore en dépassement de norme. Elle est de 164 Kg/jour. La production a pourtant été plus élevée en décembre. Elle a atteint 33 050 Kg alors qu'en septembre elle avait été de 22 150 Kg.

Monsieur Morzadec m'explique qu'ils ont coupé totalement les oeufs dans la saumure et que pour les autres produits dans la saumure, il récupère celle-ci au lieu de l'envoyer dans les drains. La saumure est ségrégée et est jeter dans les conteneurs à déchets et ce depuis septembre 2009. Il me mentionne aussi qu'ils sont en train de rechercher d'autres sources et qu'ils en ont déjà quelques unes qu'ils vont tester avant le prochain échantillonnage.

Il me mentionne aussi que lorsqu'ils auront terminé de faire le tour des sources possibles, ils feront une demande à la municipalité pour augmenter les charges autorisées. Ils feront donc une demande de modification de leur certificat d'autorisation.

Il me fait part qu'en ce qui concerne les résultats de pH, ils n'ont que les données des trois derniers jours à nous fournir car ils ont perdu les résultats qu'ils conservent dans un ordinateur. Il me dit que pour éviter que ce répète cette erreur, ils vont, à toutes les semaines, imprimés les résultats de pH.

Par la suite, nous nous sommes rendus au bâtiment de traitement des eaux usées.

L'eau arrivant de l'usine est envoyée dans le déshuileur/débourbeur qui est souterrain. Ensuite, on retrouve le tamis rotatif. L'eau est ensuite envoyée dans un système de flottaison par polymère et fini dans le bassin de flottateur à air dissous (Photo 1). Ensuite, les matières qui flottent à la surface du bassin sont envoyées dans une « vis » pour l'assécher (Photo 2). Monsieur Morzadec me mentionne qu'ils ont ajoutés cet équipement parce que la compagnie qui s'occupait de la disposition de ces matières trouvait que celles-ci étaient trop lourdes vu la quantité d'eau qu'il restait dedans.

L'eau retirée de ces matières est ensuite envoyée à nouveau dans le système de traitement.

2.3. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

J'ai demandé à Monsieur Yves Adam, analyste, si il était « correcte » de jeter les saumures ségrégées dans les conteneurs à déchets. Celui-ci me dit que puisqu'il s'agit de saumures présentes dans des aliments, il n'y a aucun problème.

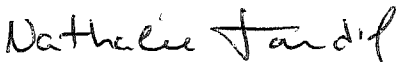
Après vérification, une autorisation a été délivrée le 1 décembre 2006 pour l'installation d'une vis d'assèchement des boues et en 2004 pour le système par polymère.

3. Conclusion

- Les résultats du suivi de l'effluent de décembre 2009, démontre qu'encore une fois la norme du paramètre DBO⁵ n'a pas été respectée. Cela entre en infraction avec l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui stipule qu'un titulaire d'un certificat d'autorisation doit en respecter toutes les conditions.

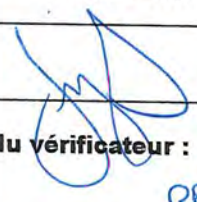
4. Recommandations

- Émettre un avis d'infraction en vertu de l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Demander un plan correctif et un échéancier.

Rédigé par : Nathalie Tardif	Secteur : Industriel
Signature : 	Date : 3 février 2010

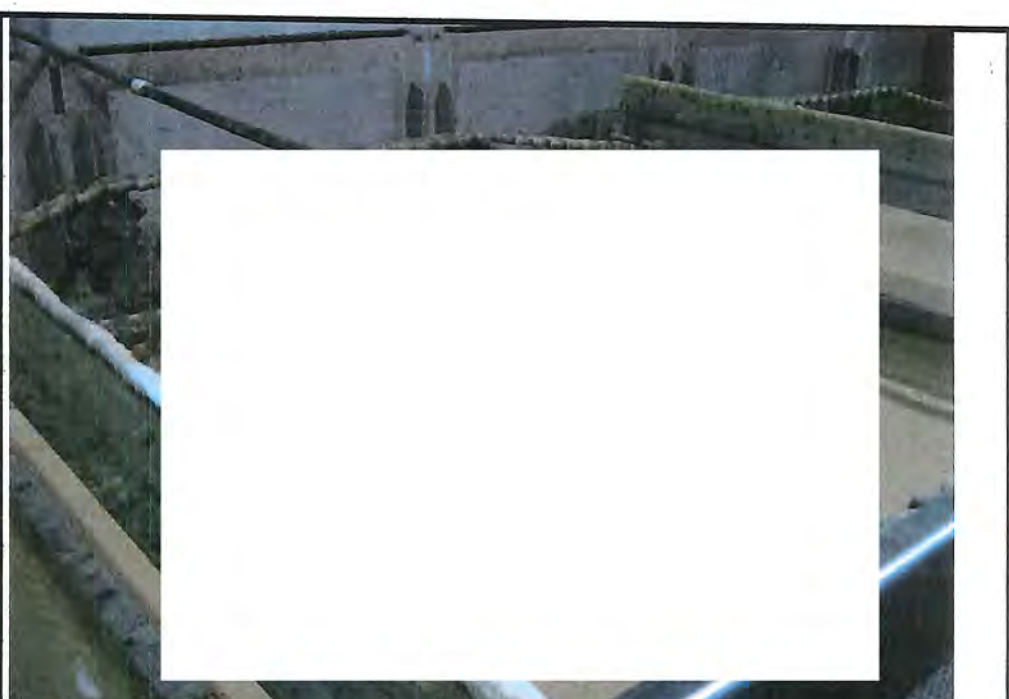
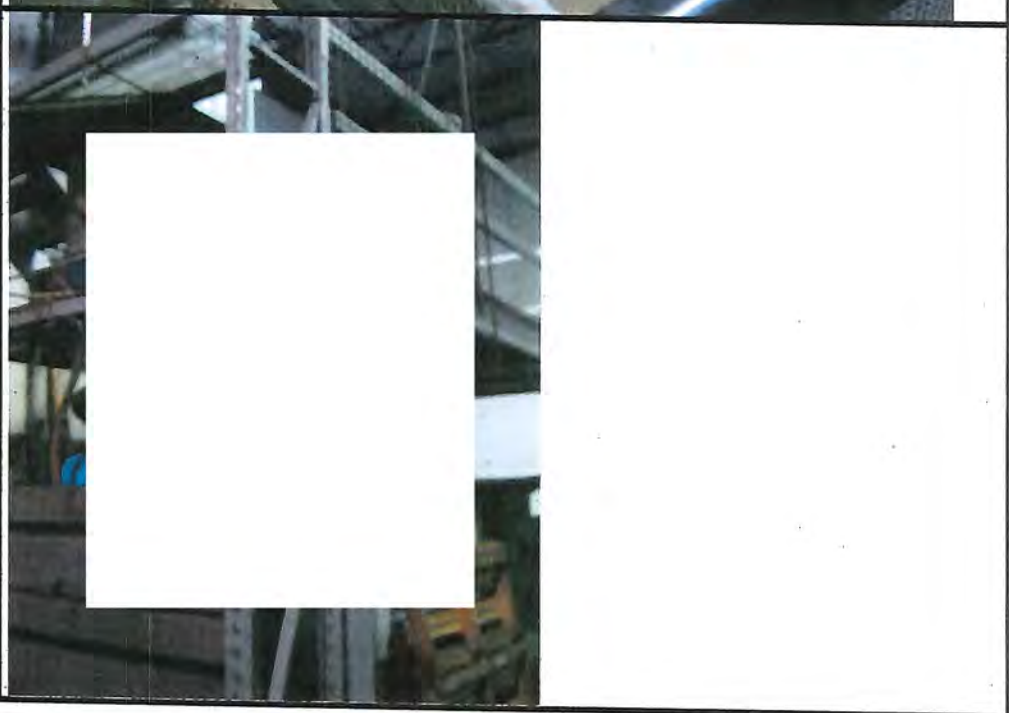
Date de l'inspection : 27 janvier 2010	No dossier : 7610-15-01-01541-03
---	---

5. Vérification

Approuvé par : Jean-Marie Dion	Secteur : Industriel et Agricole
Signature : 	Date : 2010/02/03
Commentaires du vérificateur : DONNER SUITE AUX RECOMMANDATION ET S'ASSURER DE RECEVOIR LE PLAN DE CORRECTIFS DEMANDÉ, ET QUE LES DERNIERS SONT RÉALISÉS.	

6. Photos

Les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo numérique Canon PowerShot A480. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection. De plus, toutes les photos prises lors de cette inspection sont conservées sur le répertoire sécurisé du MDDEP, elles n'ont pu être modifiées ou supprimées.

<p>Photo #1: Référence Photo : Photo 001.JPG</p> <p>Note : Bassin de flottaison</p>	
<p>Photo #2: Référence Photo : Photo 005.JPG</p> <p>Note : Vis</p>	



PAR MESSAGERIE

Sainte-Thérèse, le 3 février 2010

AVIS D'INFRACTION

Le Maître Saladier inc.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 4Y1

N/Réf. : 7610-15-01-01541-03
N/Doc. : 400678105

Objet : Suivi de l'effluent de l'entreprise située au 1755 boulevard
Lionel-Bertrand à Boisbriand

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 27 janvier 2010 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir omis de respecter toutes les conditions présentes dans le certificat d'autorisation délivré le 5 novembre 2007. Dépassement des normes de rejet pour le paramètre suivant :
 - Demande biochimique en oxygène
Selon le rapport d'analyse daté du 18 décembre 2008.
 - Loi sur la qualité de l'environnement
- Article 123.1

AVIS D'INFRACTION

N/Réf. : 7610-15-01-01541-03
N/Doc. : 400678105

Le 3 février 2010

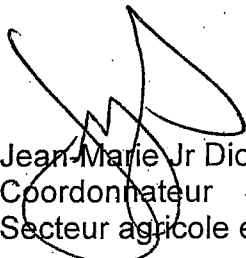
Nous vous demandons donc de nous soumettre un plan des correctifs qui seront apportés ainsi qu'un échéancier détaillé de leur exécution **d'ici le 22 février 2010.**

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Nathalie Tardif au (450) 433-2220 poste 324.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JMD/NT



Jean-Marie Jr Dion
Coordonnateur
Secteur agricole et industriel

c.c : Usine de Boisbriand
1755, boul. Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec)
J7H 1N8

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence :

T-15-2012-11-06-2130

Date de l'événement : 2012-11-05 Heure : _____ h _____ min. N° de photos : _____
 Organisme impliqué : Maître Saladier Tél. : 0 _____
 Adresse : 1755, boul, Lionel Bertrand Poste : _____
 Ville : Boisbriand Code postal : _____
 Endroit de l'événement : idem Code S.P. : _____
 Ville de l'événement : Boisbriand N° de ville : 73005
 Produit en cause : R22 chlorodifluorométhane État du produit L/S/G : (G)

NON CLASSÉ	CLASSÉ	UN :
	3.3	CAS :

Quantité : Approx. Imp. : 114
 Précise : Dév. : 114
 Sans Dév. : Réc. : _____

Aspects humains

Sans objet :
 Évacués : N° : _____
 Blessés : N° : _____
 Traités imm. : N° : _____
 Hospitalisés : N° : _____
 Décédés : N° : _____

SECTEUR : Aéroportuaire Commercial Forestier Autres :
 Industriel Minier Mixte () ()
 Portuaire Résidentiel Rural

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'intérieur
 Infrastructure souterraine Infrastructure de surface Milieu naturel Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Aérien Bris d'équipement Déversement illégal Ferroviaire
 Incendie Manutention Maritime Réservoir
 Routier Travaux illégaux Autres

Sommaire (causes de l'événement) : Ajustement de charge sur un équipement de réfrigération

Signalé par : Murielle Hooper Origine M.E.F. (O/N) : Oui Non
 Organisme : Zéro^c Appel reçu à : 07 h 55 min.
 Tél. : (514) 789-0456 [] Date : 2012-11-06 Fin de la conversation : 07 h 55 min.

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non

Urgence-Environnement : _____ Rendu sur les lieux à : _____ h _____ min.
 Organisme impliqué : _____ Quitte les lieux à : _____ h _____ min.
 Responsables municipaux : _____ Temps total : 20 min.
 N° de sorties : _____
 Catégorie : 1) 2) 3)
 Demande d'exécution de travaux : Oui Non
 Émissions 115.1 : Oui Non
 Fonds d'urgence : Oui Non Coût : _____
 Pér. de traitement : Int. Ext. Comb.
 Transféré à (serv. ou code) : FER Zone (M.T.M.) : _____ X : _____ Y : _____

Sommaire :
 (Interventions) Réception par télécopieur.

Signature : André Ménard
 2008-09-16

Date : 2012-11-06

Ministère de l'Environnement
et de la Faune



Rapport de rejet d'un halocarbure

Règlement sur les halocarbures (art. 13)

Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

1	Date du rejet
DATE	5 NOVEMBRE 2012

2	Localisation du rejet
ADRESSE	MAITRE SALADIER
VILLE	1755 LIONEL BERTRAND BOIS BRIAND

3	Nature du rejet
ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE	
Liquide	<input type="checkbox"/>
Gaz	<input checked="" type="checkbox"/>
TYPE D'HALOCARBURE	
R-22	

4	Quantité rejetée estimée
QUANTITÉ	114 kg

SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 25 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES RECHERCHES APPORTÉES, LES RECOMMANDATIONS DEMANDÉES DANS LA SECTION 5.

5	Rapport de rejet de plus de 50 kg
Précisez la cause du rejet :	
Ajustement de charge pour l'hiver.	
Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil :	

1 AVERTIR SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.
 2 AVISER LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATION DU REJET.
 3 TOUTES LES TYPES DE CFC, HALON, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-39, R70...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

<i>Murielle Hooper</i>	<i>Murielle Hooper</i>	6-11-12
Nom du signataire (caractères d'imprimerie)	Signature de la personne autorisée	Date